MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Creuse

Commune : Clugnat

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise Saint-Martial

Monument(s)

Appellation : Eglise Saint-Martial

Protection : inscription partielle

Arrêté : inscription le 13/02/1969

Étendue de la protection : Eglise (y compris les peintures murales), à l'exception des parties modernes (cad. G 127) : inscription par arrêté du 13 février 1969

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.